

**DEPARTEMENT DE L'AIN
Arrondissement de Bourg
Canton d'Attignat
Commune de MONTRACOL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL**

Séance du 03 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le trois mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

En exercice	Présents	Nombre de procurations	Nombre de suffrages exprimés
15	10	5	15

DATE DE LA CONVOCATION

Le 25 avril 2023

Présents :

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Annie CHARTREZ, Bénédicte JOURDIN, Aurélie CAVALLERO,
MM. David LAFONT, Christophe JOLY, Christophe SUBTIL, Frédéric REFOUVELET, Loïck YONNET,
Laurent CLAUS

Absents excusés :

MMES Corinne AGIUS (donne pouvoir à Frédéric REFOUVELET), Sophie JACOB-GAUTHERET (donne pouvoir à Hélène ROUX DIT RICHE), Patricia CHAMBARD (donne pouvoir à Annie CHARTREZ)
MM. Morgan MERLE (donne pouvoir à David LAFONT), Martial CHEVALIER (donne pouvoir à Loïck YONNET)

A été élu secrétaire : *Monsieur CLAUS Laurent*

Objet : RETROCESSION DE LA VOIRIE LOTISSEMENT CHANTOISEAU A LA COMMUNE

Annule et remplace la délibération 2023-01-02

Par courrier en date du 26 octobre 2022, l'association Syndicale Libre du Lotissement Chantoiseau a formulé la demande de rétrocession de la voirie du dit lotissement à la commune de Montracol, en vue de son intégration dans le domaine public communal.

Le courrier stipule également que les espaces verts resteront propriété du lotissement.

CONSIDERANT que les voiries du lotissement ont été remises en état

CONSIDERANT que la commission voirie a émis un avis favorable à cette rétrocession le 08 octobre 2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la rétrocession à l'euro symbolique de la voirie du lotissement Chantoiseau à la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer tous les documents afférents
- **INDIQUE** que tous les frais d'acte seront supportés par l'association syndicale du lotissement Chantoiseau.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire,

Le Maire,